

progrès de la recherche qui ont montré que les alliages de cuivre arsénié possèdent des qualités équivalentes au bronze, c'est-à-dire à un alliage de cuivre et d'étain. Elle semble ignorer aussi que des cnémides, analogues aux exemples grecs, faisaient partie de l'armement défensif des élites masculines à la fin de l'âge du bronze.

Par ailleurs, l'autrice le sait bien, d'autres indices que les seuls objets fonctionnellement indiscutables suggèrent fortement des pratiques guerrières dès le Paléolithique supérieur; elle persiste pourtant à considérer comme significatif que l'on ne peut en être sûr qu'à partir du début du II^e millénaire av. n. è. Elle en cite quelques cas, en relativise l'importance et admet par-là que son hypothèse s'en trouve fragilisée. Elle se raccroche pourtant au fait que le bronze à l'étain a été adopté au même moment dans la seconde moitié du III^e millénaire av. n. è en Mésopotamie et en Europe occidentale, donc par des sociétés organisées de façon très différentes, à savoir des États archaïques pour la première, des chefferies simples pour la seconde. Elle propose alors, plus modestement, que « le jour d'un hypothétique 21 avril 1688 avant notre ère, l'homme n'inventa sans doute pas 'la' guerre, mais une forme de guerre et de société, constitutive de l'histoire européenne » (p. 285). En somme, une innovation technique socialement majeure aurait amplifié les capacités de faire la guerre; ce qui va là encore de soi.

Ce livre n'est pas à la hauteur d'un sujet qui exige de ne surtout pas s'enfermer dans une discipline, un type de source et d'espace-temps. La démarche interdisciplinaire s'avère en effet indispensable. Lorsqu'il est question de sociétés pré-étatiques, l'anthropologie sociale est même primordiale. Elle a listé de longue date les quatre théories les plus communes sur la cause originelle de la guerre: 1) la guerre comme entretien de la solidarité et de la cohésion sociale – c'est l'approche fonctionnaliste; 2) la guerre comme jeu, un jeu de rôle valorisé par l'éducation – c'est l'approche culturaliste; 3) la guerre comme expression de la nature humaine – c'est l'approche naturaliste; 4) la guerre comme continuation de la politique – c'est l'approche utilitariste, celle du fameux théoricien prussien du début

du XIX^e siècle, Carl von Clausewitz. Et elle a révélé que la guerre de raid était la plus courante, opérée sans déclaration préalable. Les attaquants agissaient de préférence par surprise et l'assaut se terminait souvent par un massacre et une mise en esclavage des survivants, surtout les femmes et les enfants. Ce mode d'action fait écho à de nombreux autres témoignages de voyageurs et d'ethnologues dans divers types de sociétés de chasseurs-pêcheurs-collecteurs ou d'horticulteurs comme les Indiens d'Amazonie.

Philippe Descola et Michel Izard ont proposé dans le *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie* (2002) une théorie synthétique dont la pertinence semble bien rendre compte de la plupart des cas connus. La guerre serait le moyen de consolider la cohésion et la solidarité sociales au sein de chacun des groupes et de maîtriser, au moins temporairement, l'emploi de la violence interne en tournant cette violence vers un ennemi extérieur. C'est bien à ce niveau que le problème aurait dû être posé.

PATRICE BRUN

patrice.brun@univ-paris1.fr

AHSS, 77-4, 10.1017/ahss.2023.10

Pierre Ducrey

Polemica. Études sur la guerre et les armées dans la Grèce ancienne

éd. par S. Fachard, Paris, Les Belles

Lettres, 2019, 560 p. et 24 p. de pl.

Ce livre rassemble 22 articles publiés, pour la plupart dans des ouvrages collectifs, par Pierre Ducrey entre 1968 et 2016, dont cinq dans la dernière décennie et l'un inédit (« 4. Guerre et esclavage »). Sylvain Fachard, qui a édité le volume en collaboration avec l'auteur dont il a été l'étudiant, en propose une version révisée et mise à jour par l'ajout de renvois à la bibliographie récente (p. 283 n. 4, sur l'économie de guerre; p. 287-288 n. 10 et 15, sur la solde des mercenaires; p. 332 n. 10, sur le coût des fortifications; p. 413 n. 2, sur la crucifixion dans l'Antiquité). Avec son organisation raisonnée, son index développé et son feuillet central de 46 illustrations, ce recueil fournit un accès pratique et confère une unité et une cohérence à cinquante années de réflexions sur la guerre en

Grèce ancienne, desquelles plusieurs problématiques transversales se dégagent.

La première, à notre sens, questionne l'existence et le degré de reconnaissance parmi les Grecs de « lois communes » non écrites contribuant à une limitation sociale de la violence et servant, par leurs multiples expressions religieuses (chap. 3) et iconographiques (chap. 21) – comme les scènes d'*Ilioupersis* –, à fixer des normes de comportements guerriers dont les transgressions étaient dénoncées comme des injustices (*adikia*). Ainsi, le traitement des vaincus, s'il pouvait être des plus rigoureux (massacre des hommes, asservissement des femmes et des enfants) en cas de prise d'une ville par la force, devait aussi respecter certains usages communs, en particulier ceux qui étaient négociés dans des conventions (*homologiai*) engageant autant le vainqueur que le vaincu. « Ces usages de la guerre ont force de loi morale. Bien que leur nature religieuse soit généralement tombée dans l'oubli, ils tirent de leur origine leur force de persuasion. Toutefois, une infraction à ces usages n'est pas perçue comme une impiété mais comme une injustice, une irrégularité voire une illégalité » (p. 398).

La deuxième problématique consiste à mettre en évidence les réalités guerrières occultées par la survalorisation, dans la documentation, d'un idéal hoplitique consubstantiel à la cité. Le combat d'infanterie des citoyens-soldats a ainsi eu tendance à polariser les recherches modernes (dont P. Ducrey estime les résultats limités depuis *Le modèle occidental de la guerre* de Victor Davis Hanson en 1989, chap. 6) au détriment d'autres versants de la guerre, non conventionnels et souvent invisibilisés par les sources. Ainsi, l'auteur porte son attention sur les femmes, tour à tour victimes et actrices des sociétés en guerre même si leur participation effective aux combats reste circonscrite à des situations exceptionnelles (défaite des hommes et guerre urbaine, chap. 2), réflexions poursuivies par d'autres à partir des contre-modèles de Platon et des Amazones¹.

Au fil de l'ouvrage, P. Ducrey réévalue aussi la place des esclaves dans les armées grecques en discutant la thèse de Peter Hunt (*Slaves, Warfare, and Ideology in the Greek Historians*, 1998), selon laquelle les sources anciennes ont dissimulé le recrutement massif et régulier de

forces serviles. Même s'il semble séduit par les arguments concernant les marines de guerre, il émet des doutes sur la systématisation du raisonnement pour les armées terrestres, tant le phénomène semble y être exceptionnel. Les levées d'Hilotes par les Spartiates (encore faut-il distinguer ceux de Messénie de ceux de Laconie) ne sont pas représentatives du traitement des esclaves en Grèce ancienne.

Dans les pratiques également, P. Ducrey porte son intérêt sur cet « autre Guerrier » (pour reprendre le titre de l'ouvrage de 1990 du regretté François Lissarrague) qu'est le frondeur, dont l'arme, réprouvée par la littérature, semblerait bien secondaire si l'archéologie ne venait attester son importance dans les armées à partir du IV^e siècle (chap. 9-10). La charge quasi magique dont les Grecs investissent ces projectiles rappelle l'intérêt d'aborder ces formes de violence par une anthropologie du sensible².

Parmi les aspects *a priori* non conventionnels de la guerre antique se distinguent les pratiques de la piraterie (chap. 14) et du siège des villes (chap. 16-18). La première est, en fait, difficile à distinguer des actions régulières des marines civiques car, d'une part, ces dernières se livrent fréquemment à des actes de piraterie et, d'autre part, les États n'hésitent pas à engager dans les conflits des flottes de corsaires. Par ailleurs, malgré la légère révision de cet article en 1983 pour tenir compte du *Piracy in the Graeco-Roman World* de Philip de Souza (1999), P. Ducrey tend à opposer à la piraterie des puissances navales qui auraient cherché à pacifier les mers, ce qui a été réfuté par Vincent Gabrielsen, parmi d'autres, en soulignant les liens de dépendance mutuelle entre activités marchandes, piraterie et politique navale des cités³.

Quant à l'attaque des villes, P. Ducrey s'appuie essentiellement sur le corpus des 67 sièges mentionnés dans *La guerre du Péloponnèse* de Thucydide pour parvenir à des conclusions importantes, et acceptées depuis longtemps, selon lesquelles une ville emportée par assaut ou trahison (25 cas) appartenait entièrement (hommes et biens) à l'ennemi. Pour une communauté, l'alternative à une résistance acharnée était de négocier une convention (14 cas) qui, en principe, livrait la ville au pillage mais protégeait la population. Cependant, dans 28 cas, le siège est levé sans résultat car, selon P. Ducrey,

la réduction par la faim, considérée par l'auteur comme la seule méthode poliorcétique valable à l'époque classique, présente l'inconvénient de durer longtemps (selon les vivres stockés par les assiégés) et de coûter cher à l'assiégeant. En reprenant ce dossier, Thierry Lucas, dans un article de la *Revue des Études anciennes* (2021), a récemment réévalué à la hausse la fréquence des prises de ville par assaut et soutenu que la pratique était déjà commune à l'époque de Thucydide.

Les murailles ont représenté pour les cités des investissements considérables, consentis progressivement à partir du VI^e siècle (cela ne concerne encore que 10 % des cités), ce qui interdit tout lien de causalité avec le développement de la *polis*. En revanche, elles sont devenues rapidement un moyen symbolique d'affirmer l'indépendance d'une communauté, leur entretien et surveillance étant une affaire publique, notamment en matière de contrôle des portes, point névralgique révélateur des fractures internes de la communauté en temps de siège à l'occasion des trahisons (chap. 19)⁴. Selon P. Ducrey, l'objectif des fortifications est de créer, par un rapport de force avec l'assiégeant, un effet dissuasif permettant les conditions d'une négociation, et donc de protéger la population. Le développement de la poliorcétique et des tactiques d'assaut systématiques sous Philippe II semble toutefois marquer une rupture dans le relatif équilibre dépeint par l'auteur, comme en témoigne l'exemple de la prise d'Olynthe en 348.

Les réflexions de P. Ducrey dépassent de loin les deux problématiques que nous venons d'identifier, car elles embrassent aussi la question du commandement militaire en démocratie, dont l'auteur souligne, comme plus tard le *Périclès* de Vincent Azoulay (2010), que ce pouvoir militaire a toujours été collégial et responsable devant les institutions athéniennes (chap. 1). L'inflexion des cités, au IV^e siècle, en faveur des forces mercenaires que P. Ducrey justifie par une supposée « désaffection pour les valeurs civiques traditionnelles, au nombre desquelles figurait la participation aux activités militaires » (p. 297 et 315), est une idée désormais dépassée, mais ses explications de l'essor du mercenariat emportent l'adhésion. Plutôt que la conséquence d'une conjoncture (ravages de la

guerre du Péloponnèse, émigration économique spontanée, *staseis* et exils politiques), l'auteur met en évidence, à travers la comparaison des cités crétoises avec la Suisse moderne (chap. 15), les facteurs structurels d'une émigration temporaire, supervisée et régulée par les cités pour surmonter l'incapacité des structures agraires à répondre au défi démographique.

Cela rappelle que le mercenariat a bien souvent été affaire de relations diplomatiques entre États plutôt que d'aventures individuelles, comme le confirme l'inscription du traité d'Attale I^{er} avec la cité crétoise de Malla que P. Ducrey a publié en 1970 (chap. 12), avec des conclusions décisives sur les modalités du recrutement de mercenaires en Crète, notamment le montant et la nature de l'*opsônion* (la solde), lequel ne comprend pas l'indemnité de nourriture (*sitos*), versée à part et en nature.

En somme, même si les révisions et ajouts bibliographiques ne suffisent pas toujours à réactualiser tous les articles, cet ouvrage demeure un outil utile par la qualité des synthèses sur certaines questions, notamment le chapitre 3 sur la religion, par l'habileté de l'auteur à exposer les problèmes historiographiques et par son intuition pour ouvrir de nouveaux champs.

JÉRÉMY CLÉMENT

jeremyclement.upv@gmail.com
AHSS, 77-4, 10.1017/ahss.2023.11

1. Nathalie ERNOULT, « La guerre et le genre : le contre-exemple platonicien », in V. SEBILLOTTE CUCHET et N. ERNOULT (dir.), *Problèmes du genre en Grèce ancienne*, Paris, Éd. de la Sorbonne, 2007, p. 171-184; Violaine SEBILLOTTE CUCHET, « Femmes et guerrières, les Amazones de Scythie (Hérodote, IV, 110-117) », *Métis*, n° hors-série « Des femmes en action. L'individu et la fonction en Grèce antique », 2013, p. 169-184.

2. Benoît LEFEBVRE, « Faire la guerre avec des mots. L'exemple des *glandes plumbeae* », *Métis*, 16, 2018, p. 215-235 et *id.*, « Le visible et l'invisible : réflexions romaines sur l'utilisation des projectiles dans la guerre antique », *HiMA*, 7, 2018, p. 135-156.

3. Vincent GABRIELSEN, « Economic Activity, Maritime Trade and Piracy in the Hellenistic Aegean », *Revue des Études anciennes*, 103-1/2, 2001, p. 219-240; Hans-Ulrich WIEMER, *Krieg, Handel und Piraterie. Untersuchungen zur Geschichte des hellenistischen Rhodos*, Berlin, Akademie Verlag, 2002, p. 160. Voir la synthèse récente de Pascal ARNAUD,

« La piraterie dans la Méditerranée antique », in G. BUTI et P. HRODEJ (dir.), *Histoire des pirates et des corsaires. De l'Antiquité à nos jours*, Paris, CNRS éditions, 2016, p. 21-70.

4. Sur la livraison des cités par trahison, voir le récent collectif Mathieu ENGERBEAUD et Romain MILLOT (dir.), *Livrer sa patrie à l'ennemi dans l'Antiquité*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, à paraître en 2023.

Nathalie Barrandon

Les massacres de la République romaine

Paris, Fayard, 2018, 448 p.

Tandis que les périodes historiques récentes peuvent se prévaloir d'une solide tradition historiographique sur l'étude des violences – notamment des violences de guerre –, l'Antiquité est demeurée à l'écart de ce champ d'investigation. L'un des grands mérites de Nathalie Barrandon est ainsi d'affronter, pour la première fois ou presque, le problème. Le sujet est dans l'air du temps puisqu'il fait l'objet d'un ouvrage américain paru depuis, qu'il est au cœur d'une thèse récemment soutenue et qu'un projet ANR, auquel participe N. Barrandon, lui est consacré¹. Dans ce livre tiré de son habilitation à diriger des recherches, l'autrice s'efforce d'en faire le tour le plus complet possible à travers un découpage en trois grands moments : les récits, les faits, les jugements. Ces titres ne doivent pas être pris au pied de la lettre, car on trouve des faits dans les chapitres de la première ou de la troisième partie et des jugements dans la première ou la deuxième partie. Plutôt que d'un découpage strict, il s'agit d'une orientation.

La lecture de l'ouvrage soulève cependant au moins deux problèmes. Le premier est le titre du livre, qui rend mal compte de son contenu réel. Les massacres n'en constituent qu'une partie : comme l'autrice le reconnaît elle-même, les tueries de masse furent plutôt rares (onze cas assurés). De façon révélatrice, le recensement sous forme de tableau des cas sur lesquels l'étude de N. Barrandon est fondée s'intitule : « Massacres romains, exécutions et violence de guerre de/sur des personnes non armées aux deux derniers siècles de la République » (p. 241). L'ouvrage traite de bien d'autres choses qui ne relèvent parfois

que de très loin de la thématique générale : comportement des populations lors d'un siège, sort des non-combattants à la guerre, mutilations, place des femmes et des enfants dans les situations de conflit, etc. Il est donc plus question des violences de guerre que des massacres et le traitement conjoint de ces différents aspects aurait sans doute gagné à mieux sérier les thématiques soulevées. Ce choix de titre (sans doute dû à l'éditeur) se combine par ailleurs à une introduction dont on peut regretter la taille (trop courte) et le temps (trop bref) qu'elle consacre à poser les bases théoriques du sujet. De quoi parle-t-on lorsqu'on parle de massacres ? Quelle typologie peut-on faire parmi les violences de guerre ? Comment peut-on insérer ces réflexions dans l'historiographie très consistante qui existe sur le sujet ? Peut-on transposer les réflexions sur l'époque contemporaine aux sociétés antiques ? Tout cela n'apparaît que fort peu en préambule alors même que l'autrice souligne le fait que, de façon significative, les Romains n'avaient pas de mot pour désigner les massacres. Or cette inexistence à leurs yeux de cette catégorie rend d'autant plus nécessaire de poser un cadre conceptuel ferme. L'introduction fournit de la sorte plusieurs définitions du massacre sans qu'il soit aisé de savoir laquelle est retenue. Le lecteur francophone est en particulier surpris de voir si peu mentionnée dans la bibliographie la très riche historiographie (notamment française) sur les violences de guerre des deux conflits mondiaux du xx^e siècle². Le livre oscille ainsi entre toute une série d'événements : massacres proprement dits, exterminations, lynchages, violences politiques, violences de guerre, sans que les points de distinction ou de jonction soient toujours bien clairs. Les typologies ne se dévoilent que dans la deuxième partie, notamment dans les chapitres 5 et 6.

L'absence d'un cadre théorique plus ferme est d'autant plus regrettable que le livre offre au lecteur une très riche moisson d'analyses et de cas concrets, qui témoigne non seulement de l'intérêt du sujet, mais aussi des nombreuses questions, que soulève à juste titre N. Barrandon. De ce point de vue, la première partie, sur les récits de guerre dans l'Antiquité, montre à quel point ces derniers font l'objet